

Conditions Générales d'Utilisation

Propriétaires
Plateforme MFC

MFC



Bienvenue sur la Plateforme MFC !

Afin de lutter contre les vols et recels de vélos, l'Etat a rendu obligatoire leur identification.

En application du Décret n° 2020-1439 du 23 novembre 2020 relatif à l'identification des cycles et l'Arrêté du 29 décembre 2020 relatif à l'identification des cycles, tout cycle vendu par un commerçant doit comporter un identifiant unique apposé sur ce cycle.

Un Opérateur agréé est chargé de réaliser l'apposition de l'identifiant unique sur le cycle qui lui est fourni par le gestionnaire du Fichier National Unique des Cycles Identifiés (*ci-après le « FNUCI »*). Cet Opérateur agréé est également chargé de tenir une base de données alimentée par les commerçants lors de la vente d'un Cycle, qui vient par la suite alimenter le FNUCI.

Au moment de la vente d'un cycle, le commerçant doit recueillir des informations à caractère personnel sur l'acquéreur du cycle, et associer ces informations à l'identifiant unique apposé sur le cycle ainsi qu'aux informations descriptives du cycle.

Le commerçant remet ensuite à l'acquéreur une preuve d'achat sur laquelle figure l'identifiant du cycle et fournit les informations permettant à son propriétaire d'accéder aux données le concernant transmises à l'Opérateur agréé et le cas échéant de les rectifier.

Le propriétaire est également tenu de mettre à jour le statut de son cycle.

Dans ce contexte, la Plateforme éditée par la société O°CODE et exploitée par MFC permet ainsi aux propriétaires de cycles de remplir les obligations légales qui leur incombent.

TOUTE UTILISATION EFFECTUEE A QUEL QUE TITRE QUE CE SOIT DE LA PLATEFORME IMPLIQUE OBLIGATOIREMENT L'ACCEPTATION SANS RESERVE, PAR L'UTILISATEUR, DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU).

ARTICLE 1. OBJET

La société Manufacture Française du Cycle (*ci-après « MFC »*) exploite le site internet accessible à l'adresse suivante <https://mfc.o-code.co/> (*ci-après « la Plateforme »*).

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation conclues entre MFC (*MFC, Société par actions simplifiée à associé unique, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 791 771 223, dont le siège social est situé 27 Rue Marcel Brunelière, 44270 Machecoul, France*) et l'Utilisateur ont pour objet de fixer les dispositions contractuelles relatives aux droits et obligations respectifs des Parties dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme et de l'ensemble des Services qui y sont proposés.

Par le biais de la Plateforme, les Propriétaires de cycles pourront mettre à jour le statut de leurs cycles ainsi que leurs informations personnelles.

Ne sont pas régis par les présentes Conditions Générales d'Utilisation :

- La fourniture des services à destination de l'opérateur du réseau de distribution des cycles et des commerçants habilités par lui (*ci-après « les Déclarateurs »*) et de leurs personnels habilités. Ces services sont régis par les Conditions Générales d'Utilisation Plateforme Opérateur/Déclarateur
- Les Conditions Générales de Prestation de Services passées entre O°CODE et l'Opérateur

ARTICLE 2. DEFINITIONS

Les termes, mentionnés ci-dessous, ont dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation, la signification suivante :

- « **Base de données Opérateur agréé** » : désigne la base de données des cycles identifiés tenue par l'Opérateur agréé, conformément aux dispositions de l'article R1271-12 du Code des transports ;
- « **Code FNUCI** » : désigne l'identifiant unique du cycle relatif au FNUCI ;
- « **Conditions Générales d'Utilisation** » ou « **CGU** » ou « **Contrat** » : désigne les présentes conditions contractuelles mises à disposition sur la page d'accueil de la Plateforme afin d'encadrer l'utilisation de celle-ci par tout Utilisateur ;
- « **Déclarateur** » : désigne la personne morale habilitée en charge de l'enregistrement des Données du Propriétaire du cycle lors de la vente d'un cycle ;
- « **Données du Propriétaire de cycle** » : désigne les Données Personnelles relatives au Propriétaire de cycle collectées dans le cadre de l'alimentation du FNUCI et de la Base de données Opérateur agréé ;
- « **Identifiant** » : désigne l'adresse e-mail de l'Utilisateur lui permettant de se connecter à la Plateforme ;
- « **Mot de passe** » : désigne le mot de passe associé à l'Identifiant. A partir de l'Identifiant et du Mot de passe, le Propriétaire pourra bénéficier des Services proposés sur la Plateforme ;
- « **Opérateur agréé** » ou « **Opérateur** » : désigne l'opérateur agréé chargé de la tenue de la Base de données Opérateur agréé ;
- « **Parties** » : désigne au pluriel, ensemble MFC et l'Utilisateur. Au singulier, désigne une seule des deux Parties ;
- « **Plateforme** » : désigne la plateforme en ligne accessible à l'adresse suivante : <https://mfc.o-code.co>. La Plateforme regroupe l'ensemble des pages web, Services et fonctionnalités proposées aux Utilisateurs ;
- « **Propriétaire de cycle** » ou « **Propriétaire** » : désigne toute personne physique ou morale ayant fait l'acquisition d'un cycle auprès d'un Déclarateur. Le Propriétaire peut être un consommateur ou un professionnel ;
- « **Propriétaire Consommateur** » : désigne le Propriétaire d'un cycle qui garantit avoir la qualité de consommateur telle que définie par le droit et la jurisprudence française. A ce titre, il est expressément prévu que le Propriétaire Consommateur agit en dehors de toute activité habituelle ou commerciale ;
- « **Propriétaire Professionnel** » : désigne le Propriétaire d'un cycle qui garantit avoir la qualité de professionnel telle que définie par le droit et la jurisprudence française. A ce titre, il est expressément prévu que le Propriétaire Professionnel agit dans le cadre de son activité habituelle ou commerciale ;
- « **Services** » : désigne l'ensemble des services proposés par MFC aux Utilisateurs par l'intermédiaire de la Plateforme ;
- « **Utilisateur** » : désigne toute personne qui accède et navigue sur la Plateforme, qu'il soit Propriétaire Consommateur, Propriétaire Professionnel ou potentiel acquéreur d'un cycle auprès d'un Propriétaire ou auprès d'un Déclarateur.

ARTICLE 3. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

L'utilisation des fonctionnalités de la Plateforme et des Services implique l'acceptation expresse des présentes CGU.

Ainsi, l'Utilisateur s'engage à lire attentivement les présentes Conditions Générales d'Utilisation lors de l'accès à la Plateforme et est invité à les imprimer, les télécharger et à en conserver une copie.

Il est précisé que les présentes CGU sont référencées en bas de chaque page de la Plateforme au moyen d'un lien hypertexte et peuvent ainsi être consultées à tout moment.

ARTICLE 4. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

En utilisant la Plateforme, l'Utilisateur reconnaît disposer des moyens et compétences nécessaires à l'utilisation des fonctionnalités proposées sur la Plateforme.

Les équipements nécessaires à l'accès et à l'utilisation de la Plateforme sont à la charge de l'Utilisateur de même que les frais de télécommunications éventuellement induits par leur utilisation.

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ACCES A LA PLATEFORME

L'Utilisateur pourra accéder à la Plateforme dans l'un des cas suivants :

▪ **Article 5.1. Inscription optionnelle en vue de l'achat d'un cycle auprès d'un Déclarateur**

Tout potentiel acquéreur d'un cycle auprès d'un Déclarateur aura la possibilité s'inscrire sur la Plateforme en vue de pouvoir bénéficier des Services qui seront accessibles après son achat.

A ce titre, l'Utilisateur est invité à se rendre sur la page suivante : <https://mfc.o-code.co> et à compléter les informations requises. Il est précisé que l'Utilisateur devra choisir le formulaire correspondant à son statut soit de futur Propriétaire Consommateur (formulaire « particulier ») soit de futur Propriétaire Professionnel (formulaire « entreprise »).

▪ **Article 5.2. Inscription après l'achat d'un cycle auprès d'un Déclarateur**

Lors de l'achat d'un cycle auprès d'un Déclarateur, ce dernier inscrira le Propriétaire conformément à la réglementation en vigueur :

- Si le Propriétaire a procédé à l'inscription optionnelle prévue à l'article 5.1, il devra communiquer l'adresse e-mail avec laquelle il s'est inscrit sur la Plateforme ;
- Si le Propriétaire n'a pas procédé à l'inscription optionnelle, le Déclarateur saisira directement les coordonnées du Propriétaire de cycle.

A ce stade, après avoir communiqué son adresse e-mail, le Propriétaire recevra un courriel contenant un code à 6 chiffres permettant de vérifier son adresse e-mail.

Il est précisé que l'Identifiant et le mot de passe permettront au Propriétaire d'accéder à la Plateforme et de pouvoir bénéficier des Services.

▪ **Article 5.3. Inscription en vue de l'achat d'un cycle auprès d'un Propriétaire**

Lorsque le Propriétaire déclarera sur la Plateforme son cycle comme étant « en vente » conformément aux dispositions de l'article 6.4.2. des présentes, il transmettra au futur acquéreur les informations nécessaires pour se connecter sur la Plateforme, à savoir le lien URL d'inscription <https://mfc.o-code.co>.

Le futur acquéreur du cycle devra ensuite s'inscrire à partir du formulaire dédié. Il est précisé que l'Utilisateur devra choisir le formulaire correspondant à son statut soit de futur Propriétaire Consommateur (formulaire « particulier ») soit de futur Propriétaire Professionnel (formulaire « entreprise »).

Dès que la vente sera validée par l'ancien Propriétaire, le nouveau Propriétaire du cycle recevra sur son adresse e-mail l'Identifiant et le Mot de passe lui permettant de bénéficier des Services disponibles sur la Plateforme.

▪ Article 5.4. Identifiant et Mot de passe

L'Utilisateur sera seul responsable de l'utilisation de l'Identifiant et du Mot de passe ou des actions faites par leur intermédiaire.

En aucun cas, MFC ne saurait être tenue responsable en cas d'usurpation de l'identité d'un Utilisateur. Tout accès et action effectué à partir de l'Identifiant et du Mot de passe transmis à l'Utilisateur sera présumé être effectué par cet Utilisateur, dans la mesure où MFC n'a pas pour obligation et ne dispose pas des moyens techniques lui permettant de s'assurer de l'identité réelle des personnes ayant accès à la Plateforme à partir de l'Identifiant et du Mot de passe.

Toute perte, détournement, ou utilisation non autorisée de l'Identifiant et du Mot de passe d'un Utilisateur et leurs conséquences relèvent de la seule responsabilité de l'Utilisateur, ce dernier étant tenu d'en avertir MFC, sans délai, par courriel adressé à l'adresse suivante : contact.mfc@o-code.co

En cas de perte du Mot de passe, l'Utilisateur pourra cliquer sur « mot de passe oublié » à partir de la page d'accueil de la Plateforme. Après avoir indiqué l'Identifiant du vélo ainsi que son adresse e-mail, un nouveau Mot de passe lui sera adressé par courriel.

ARTICLE 6. SERVICES

Dès qu'il disposera de l'Identifiant de son cycle et de son Mot de passe, le Propriétaire pourra accéder sur la Plateforme aux Services suivants :

▪ Article 6.1. Mise à jour informations personnelles

A partir de l'onglet « mes informations », le Propriétaire pourra modifier ses données personnelles à savoir son nom, son prénom, son numéro de téléphone et son adresse e-mail.

Conformément à l'article R.1271-20 du Code des transports, les modifications effectuées par le Propriétaire d'un cycle identifié dans la Base de données Opérateur agréé sont simultanément transmises et enregistrées par le gestionnaire du fichier national FNUCI.

▪ Article 6.2. Visualisation des informations relatives au cycle

A partir de l'onglet « mes vélos », le Propriétaire peut prendre connaissance des informations relatives à son (ses) cycle(s) à partir de la fiche dédiée à chaque cycle, à savoir :

- La marque ;
- La couleur ;
- Le type ;
- Le fonctionnement Electrique ou Musculaire du cycle vendu

- Le modèle ;
- Le code FNUCI ;

Ces informations ne peuvent pas être modifiées par le Propriétaire.

En revanche, le Propriétaire aura la possibilité :

- d'indiquer qu'il a repeint et/ou électrifié (par l'ajout d'un kit permettant de transformer son vélo musculaire en vélo à assistance électrique) son cycle,
- d'ajouter des documents relatifs au cycle,
- d'indiquer un prix d'achat du cycle,

sans que ces modifications ne soient transmises et enregistrées par le gestionnaire du FNUCI.

▪ **Article 6.3. Identification du co-proprétaire**

A partir de l'onglet « *mon vélo* », le Propriétaire peut le cas échéant indiquer le nom, le prénom et l'adresse e-mail du co-proprétaire du cycle.

Il est précisé que seul le Propriétaire peut utiliser la Plateforme à partir de l'Identifiant et de son Mot de passe. Aucun accès n'est prévu pour le co-proprétaire du cycle.

▪ **Article 6.4. Mise à jour de l'état du cycle**

Le Propriétaire est tenu de mettre à jour l'état de son cycle.

Conformément à l'article R. 1271-21 du Code des transports, le statut du cycle figurant dans le fichier national unique est accessible librement au moyen de l'Identifiant du cycle.

Sont ainsi proposés les différents statuts suivants :

- « En service » ;
- « Volé / perdu » ;
- « En vente » ;
- « Hors d'usage / Détruit ».

Conformément à l'article R.1271-9 du Code des transports, lorsqu'un cycle identifié est volé, restitué après un vol, mis au rebut, détruit ou fait l'objet de tout autre changement de statut, son Propriétaire en informe l'Opérateur agréé concerné dans un délai de deux semaines. Cette information passe par la modification du statut du cycle sur la Plateforme.

Article 6.4.1. En service

Dès lors qu'il est associé à un Propriétaire, le cycle sera identifié comme étant « en service ».

Il s'agit du statut habituel du cycle après sa vente.

Article 6.4.2. Volé / Perdu

Ce statut doit être indiqué par le Propriétaire en cas de perte ou de vol de son cycle.

En sélectionnant ce statut, le Propriétaire devra également porter plainte au commissariat et présenter le certificat d'enregistrement disponible dans la fiche du cycle concerné.

Si le vélo est retrouvé, les autorités compétentes pourront ainsi vérifier le statut dudit vélo et contacter le Propriétaire.

Article 6.4.3. En vente

Conformément à l'article R.1271-8 du Code des transports, lorsqu'un cycle est cédé, son propriétaire, lorsqu'il n'est pas commerçant ni un professionnel de la préparation en vue du réemploi ou de la réutilisation, en fait la déclaration auprès de l'Opérateur agréé ayant fourni l'Identifiant et communique au cessionnaire les informations lui permettant d'accéder au fichier de cet Opérateur agréé pour qu'il puisse y enregistrer les données le concernant.

Au préalable, il est précisé que le Propriétaire sera responsable de la formation et de l'exécution du contrat de vente de son cycle auprès d'un tiers de son choix et des obligations afférentes.

A ce titre, en cas de copropriété du cycle, **le Propriétaire vendeur se porte fort vis-à-vis du futur acquéreur en promettant que le co-proprétaire a donné son consentement à la vente du cycle selon les modalités proposées.** Conformément à l'article 1204 du Code civil, le Propriétaire vendeur sera libéré de toute obligation si le co-proprétaire accomplit le fait promis. Dans le cas contraire, il pourra être condamné à des dommages et intérêts. Il est précisé que lorsque le porte-fort a pour objet la ratification d'un engagement, celui-ci est rétroactivement validé à la date à laquelle le porte-fort a été souscrit.

Conformément à l'article 5.3. des présentes Conditions Générales d'Utilisation, le Propriétaire devra informer le futur acquéreur sur les modalités de pré-inscription.

Le cycle sera alors « en cours de vente ».

Tant que le nouveau Propriétaire ne s'est pas connecté à partir de l'Identifiant et du Mot de passe, le cycle gardera le statut « en transit ».

Dès que le nouveau Propriétaire se connectera et acceptera la demande de transfert du cycle, le transfert du cycle sera validé et il sera effectivement identifié comme le Propriétaire du cycle au sein de la Base de données Opérateur agréé et du FNUCI. Par conséquent, l'ancien Propriétaire ne sera plus rattaché à ce cycle et ne pourra plus accéder à la Plateforme pour le cycle.

Article 6.4.4. Hors d'usage / Détruit

Conformément à l'article R.1271-10 du Code des transports, lorsqu'un cycle identifié est remis à un professionnel qui exerce des activités de destruction ou de préparation en vue du réemploi ou de la réutilisation des cycles, ce professionnel, qui doit être enregistré auprès du gestionnaire du fichier national, en informe celui-ci. Le gestionnaire du fichier national transmet cette information à l'Opérateur agréé ayant fourni l'identifiant, qui contacte le Propriétaire afin de lui indiquer où se trouve son cycle et qu'il dispose d'un délai de trois mois pour le retirer, en précisant qu'à défaut de retrait dans ce délai, le cycle pourra être cédé ou détruit.

Il est précisé que si le Propriétaire n'est pas connu ou si le professionnel qui détient le cycle indique, comme il y est tenu, qu'il n'a pas retiré le cycle dans les trois mois suivant l'information faite par l'Opérateur agréé, toute donnée à caractère personnel associée au cycle est supprimée par l'Opérateur agréé et le gestionnaire du fichier national. Le gestionnaire du fichier national communique alors au professionnel les informations nécessaires pour déclarer un changement de propriétaire auprès de l'Opérateur agréé.

Ce statut devra être mis à jour par le Propriétaire. Tout cycle ayant le statut « Détruit » sera automatiquement supprimé du compte du Propriétaire du cycle.

Le Propriétaire s'engage par ailleurs à respecter les dispositions du Code de l'environnement et du Code pénal applicables, et notamment les articles 541-2 du Code de l'environnement et R 632-1 et 635-8 du Code pénal relatifs au dépôt de déchets sur l'espace public ou sur le terrain d'autrui.

ARTICLE 7. OBLIGATION DES PARTIES

▪ Article 7.1. Obligations des Utilisateurs

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, chaque Utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte à l'ordre public et à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Chaque Utilisateur a pour obligation de :

- Faire preuve de la plus grande prudence quant à la protection de l'Identifiant et du Mot de passe. En cas de doute sur un usage frauduleux de l'Identifiant et du Mot de passe, l'Utilisateur est invité à contacter immédiatement MFC ;
- S'assurer que l'ensemble des informations qu'il renseigne dans la Plateforme sont exactes, vérifiées et correctement orthographiées ;
- Se comporter de façon loyale et licite à l'égard de MFC et des tiers ;
- Être honnête et sincère dans les informations fournies à MFC et aux tiers Utilisateurs ;
- Utiliser la Plateforme conformément à son objet tel que décrit dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- Ne pas détourner la finalité de la Plateforme pour commettre des crimes, délits ou contraventions réprimés par le Code pénal ou par toute autre loi ;
- Respecter la vie privée des tiers et la confidentialité des échanges, et notamment des futurs acquéreurs de cycle ;
- Respecter les droits de propriété intellectuelle de MFC portant sur les éléments de la Plateforme et le cas échéant, les droits de propriété intellectuelle des autres Utilisateurs ;
- Ne pas chercher à porter atteinte au sens des articles 323-1 et suivants du Code pénal aux systèmes de traitements automatisés de données mis en œuvre sur la Plateforme, notamment par l'intermédiaire de pratiques telles que le *scrapping* ;
- Ne pas modifier les informations mises en ligne par MFC ou par un autre Utilisateur ;
- Ne pas utiliser la Plateforme pour envoyer massivement des messages non sollicités (publicitaires ou autres) ;
- Ne pas diffuser des données ayant pour effet de diminuer, de désorganiser, de ralentir ou d'interrompre le fonctionnement normal de la Plateforme.

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur et conformément à la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse, l'Utilisateur s'engage à ne pas diffuser de message ou information :

- Constitutifs de dénigrement fautif visant MFC ou les autres Utilisateurs de la Plateforme ;
- Contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- À caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui ;
- Incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ;
- Menaçant une personne ou un groupe de personnes ;
- À caractère pédophile ;

- Incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ;
- Incitant au suicide ;
- Permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels, des logiciels permettant des actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunications, des virus et autres bombes logiques et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens.

L'Utilisateur garantit MFC contre toute création d'un faux profil de Propriétaire de cycle, et de l'ensemble des préjudices qui pourraient en résulter, et notamment concernant la production de faux, l'usage de faux ou le détournement de finalité des traitements de données à caractère personnel.

▪ Article 7.2. Obligations de MFC

L'obligation générale de MFC est une obligation de moyens. Il ne pèse sur MFC aucune obligation de résultat ou de moyens renforcée d'aucune sorte.

MFC s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer une continuité d'accès et d'utilisation de la Plateforme 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 hors périodes de maintenance.

MFC attire toutefois l'attention des Utilisateurs sur le fait que les protocoles actuels de communication via Internet ne permettent pas d'assurer de manière certaine et continue la transmission des échanges électroniques (messages, documents, identité de l'émetteur ou du destinataire).

ARTICLE 8. RESPONSABILITE

▪ Article 8.1. Principes généraux

MFC décline toute responsabilité notamment :

- En cas d'impossibilité d'accéder temporairement à la Plateforme pour des opérations de maintenance technique ou d'actualisation des informations publiées. Les Utilisateurs reconnaissent que la responsabilité de MFC ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnements ou d'interruptions desdits réseaux de transmission ;
- En cas d'attaques virales, intrusion illicite dans un système de traitement automatisé de données ;
- En cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite de la Plateforme par un Utilisateur ou un tiers ;
- Relativement au contenu des sites internet tiers vers lesquels renvoient des liens hypertextes présents sur la Plateforme ;
- En cas d'usurpation de l'identité de l'Utilisateur ;
- En cas de défaut de sécurisation de l'Identifiant et du Mot de passe par l'Utilisateur ;
- En cas de non-respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation imputable aux Utilisateurs ;
- En cas de retard ou d'inexécution de ses obligations, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle qu'elle est définie à l'article 9 des présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- En cas de cause étrangère non imputable à MFC ;
- En cas d'inexactitude des informations renseignées par les Utilisateurs sur la Plateforme ;
- De tout problème rencontré lors de l'achat du cycle auprès du Déclarateur ou lors de la pré-inscription en ligne du Propriétaire réalisée par le Déclarateur.

En cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite de la Plateforme, l'Utilisateur est alors seul responsable des dommages causés aux tiers et des conséquences des réclamations ou actions qui pourraient en découler.

Article 8.2. Statut d'hébergeur

Les Utilisateurs reconnaissent que MFC a la qualité d'hébergeur au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique dite LCEN.

A ce titre, MFC se réserve la possibilité de retirer tout contenu qui lui aura été signalé et qu'il considèrera comme manifestement illicite au sens de l'article 6 I 2° de la LCEN.

La notification des contenus manifestement illicites par un Utilisateur ou tout autre tiers doit se faire par courrier électronique à l'adresse : legal@mfdc.fr ou par courrier en recommandé avec avis de réception à : MFC – 27 Rue Marcel Brunelière, 44270 Machecoul, France

Conformément à l'article 6 I 5° de la LCEN, la notification, pour être valide, doit reprendre les éléments suivants :

- La date de la notification ;
- Si le notifiant est une personne physique : ses nom, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance ; si le requérant est une personne morale : sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement ;
- Les nom et domicile du destinataire ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social ;
- La description des faits litigieux et leur localisation précise ;
- Les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits ;
- La copie de la correspondance adressée à l'auteur ou à l'éditeur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur ou l'éditeur n'a pu être contacté.

Article 8.3. Litiges entre Utilisateurs

Tout litige survenant entre plusieurs Utilisateurs de la Plateforme – et notamment entre le Propriétaire et le futur acquéreur du cycle – devra être traité entre eux, le Propriétaire qui met en vente son cycle restant seul responsable de l'exécution de la vente auprès de l'acquéreur.

ARTICLE 9. FORCE MAJEURE

La responsabilité de MFC ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation découle d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

En cas de survenance d'un des événements susvisés, MFC s'efforcera d'informer l'Utilisateur dès que possible.

ARTICLE 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Utilisateur reconnaît les droits de propriété intellectuelle de MFC et de OCODE sur la Plateforme, ses composantes et les contenus y afférent et renonce à contester ces droits sous quelle que forme que ce soit.

Les marques, logos, slogans, graphismes, photographies, animations, vidéos, solutions logicielles et textes et tout autre contenu sur la Plateforme, *à l'exception le cas échéant des contenus relatifs aux Utilisateurs*, sont la propriété intellectuelle exclusive de MFC et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans autorisation expresse sous peine de poursuites judiciaires.

Toute représentation ou reproduction, totale ou partielle, de la Plateforme et de son contenu, par quel que procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable expresse de MFC, est interdite et constituera une contrefaçon sanctionnée par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

En particulier, MFC interdit expressément :

- L'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de sa base de données sur un autre support, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit ;
- La réutilisation, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme ;
- La reproduction, l'extraction ou la réutilisation, par tout moyen, y compris les méthodes assimilables au *scraping* des contenus (photographies, description etc...) publiés par MFC.

L'acceptation des présentes CGU vaut reconnaissance par les Utilisateurs des droits de propriété intellectuelle de MFC et engagement à les respecter.

MFC accorde une licence personnelle, non-exclusive et non cessible aux Utilisateurs les autorisant à utiliser la Plateforme et les informations qu'elle contient conformément aux présentes CGU.

Toute autre exploitation de la Plateforme et de son contenu est exclue du domaine de la présente licence et ne pourra être effectuée sans l'autorisation préalable expresse de MFC.

ARTICLE 11. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Tout consommateur a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL <https://conso.bloctel.fr/index.php/inscription.php>

Conformément à la *loi n° 2020-901 du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux*, tout professionnel se réserve le droit de démarcher un consommateur inscrit sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique lorsqu'il s'agit de sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours et ayant un rapport avec l'objet dudit contrat, y compris lorsqu'il s'agit de proposer au consommateur des produits ou services afférents ou complémentaires à l'objet du contrat en cours ou de nature à améliorer ses performances ou sa qualité.

Conformément aux obligations légales qui s'imposent à MFC en qualité d'Opérateur agréé, en application du Décret n° 2020-1439 du 23 novembre 2020 relatif à l'identification des cycles et l'Arrêté du 29 décembre 2020 relatif à l'identification des cycles, tout cycle vendu par un commerçant doit comporter un identifiant unique apposé sur ce cycle, MFC est tenue de maintenir à jour la Base de données Opérateur agréé, laquelle aliment directement le FNUCI. L'ensemble des informations collectées à cette fin sont détaillées aux articles 5 et 6 des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

De plus, MFC, par l'intermédiaire d'OCODE, est amenée à collecter sur la Plateforme des données techniques relatives à l'utilisation de la Plateforme pouvant contenir des données à caractère personnel rattachées à l'Utilisateur, incluant l'adresse IP, l'identifiant du terminal, les métadonnées du terminal (date heure de l'utilisation, configuration, préférences linguistiques...), la zone géographique de connexion, l'horodatage des connexions et des actions réalisées sur la Plateforme.

Ces informations sont utilisées par MFC en sa qualité de Responsable de traitement afin d'assurer le bon fonctionnement et l'amélioration permanente de la Plateforme, de ses fonctionnalités et des Services qu'elle propose. Ce traitement repose sur l'intérêt légitime de MFC de fournir la meilleure expérience qu'il soit aux Utilisateurs lorsqu'ils utilisent la Plateforme.

Les informations relatives au Propriétaire du cycle sont conservées durant la période où le cycle est associé au Propriétaire. Elles font l'objet d'une suppression en cas de perte de la propriété du cycle par le Propriétaire.

Les informations techniques relatives aux Utilisateurs sont conservées pour une durée de 6 mois, puis sont supprimées.

L'Utilisateur est informé du fait qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de ses données ou peut s'opposer au traitement de ses données par MFC (ou en demander la limitation), ou bien encore, il peut définir le sort de vos données traitées par MFC après votre mort.

Ces droits peuvent être exercés :

- par courrier électronique à l'adresse : dpo@mfdc.fr
- par courrier postal adressé à MFC – Service DPO – 27 rue Marcel Brunelière 44270 MACHECOUL FRANCE

L'Utilisateur est invité à consulter la Politique de Confidentialité de MFC (disponible [ICI](#)) afin d'obtenir de plus amples informations relatives à la protection des données à caractère personnel, aux traitements effectués via la Plateforme.

ARTICLE 12. SERVICE UTILISATEURS

Toute question ou réclamation concernant l'utilisation ou le fonctionnement de la Plateforme peut être formulée selon les modalités suivantes :

- Par courrier électronique à l'adresse : contact.mfc@o-code.co
- Par courrier à : Service Support MFC - O°CODE – 11 rue la Fayette, 44000 Nantes.
-

ARTICLE 13. VALIDITE DES CGU

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGU venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Utilisateurs à méconnaître les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

ARTICLE 14. MODIFICATION DES CGU

Les présentes CGU s'appliquent à tout Utilisateur navigant sur la Plateforme.

Les CGU pourront être modifiées et mises à jour par MFC à tout moment, notamment pour s'adapter à l'évolution législative ou réglementaire. Une notification sera alors adressée aux Utilisateurs pour les prévenir des modifications effectuées.

Les CGU applicables sont celles en vigueur au moment de la navigation sur la Plateforme.

ARTICLE 15. DISPOSITIONS GENERALES

Aucune indication, ni aucun document ne pourra engendrer d'obligation non comprise dans les présentes CGU, s'il ne fait l'objet d'un nouvel accord entre les Parties.

Les Parties déclarent en outre que les présentes CGU ne peuvent en aucun cas être considérées comme un acte constitutif de personne morale ou d'une entité juridique quelconque, et que toute forme d'« *affectio societatis* » est formellement exclue de leurs relations.

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes CGU, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque de celles-ci, les titres seront déclarés inexistantes.

ARTICLE 16. COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

LES PRESENTES CGU AINSI QUE LES RELATIONS ENTRE L'UTILISATEUR ET MFC SONT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS.

EN CAS DE LITIGE, SEULS LES TRIBUNAUX FRANÇAIS SERONT COMPETENTS.

En cas de différend survenant entre MFC et un Utilisateur au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des présentes, les Parties s'efforceront de le régler à l'amiable.

A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE DANS UN DELAI D'UN (1) MOIS A COMPTER DE LA SAISINE DE L'UNE DES PARTIES PAR VOIE DE LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION, LE LITIGE SERA SOUMIS AUX TRIBUNAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE RENNES.